



DISP PARIS : SURVOL DE DRONE

Quand le danger vient du ciel !

LETTRE OUVERTE

Monsieur Thierry ALVES

Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires de Paris

3 avenue de la division leclerc
94260 Fresnes

Objet : Survol de drones – Une menace devenue structurelle pour la sécurité des établissements pénitentiaires de la DISP de Paris

Monsieur le Directeur Interrégional,

L'organisation syndicale **FO Justice** souhaite, par le présent courrier, vous alerter solennellement sur la multiplication des survols de drones aux abords et au-dessus des établissements pénitentiaires de la DISP de Paris.

Ce phénomène, qui pouvait encore être considéré hier comme une menace émergente, est désormais devenu un **véritable fléau sécuritaire**.

Les drones ne constituent plus de simples appareils de loisir venant perturber ponctuellement le fonctionnement des établissements. Ils sont aujourd'hui susceptibles d'être utilisés pour acheminer des téléphones, stupéfiants, objets interdits, armes ou tout autre matériel destiné à alimenter les trafics et les réseaux criminels au sein des détentions.

Au-delà des projections ou livraisons, la menace doit être appréhendée dans sa globalité. La capacité d'un drone à survoler un établissement pénitentiaire permet également de recueillir des informations, d'observer les mouvements, d'identifier certaines vulnérabilités et de contribuer à la préparation d'actions criminelles.

UNE MENACE DIRECTE POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

FO Justice refuse que les personnels pénitentiaires soient contraints de travailler quotidiennement dans un environnement où la menace aérienne devient banalisée.



Chaque survol constitue potentiellement une faille dans le dispositif de sécurité.

Cette situation entraîne des conséquences multiples :

- Renforcement des trafics et de l'introduction d'objets interdits ;
- Aggravation des tensions et violences en détention ;
- Circulation accrue des téléphones et moyens de communication clandestins ;
- Fragilisation de l'autorité des personnels ;
- Risques d'identification et d'observation des dispositifs de sécurité ;
- Perturbation du fonctionnement des établissements ;
- Mobilisation supplémentaire des agents déjà confrontés à une surpopulation carcérale massive et à une pénurie chronique d'effectifs ;
- Exposition accrue des personnels à des situations conflictuelles et dangereuses.

À Fleury-Mérogis, comme dans d'autres établissements de la DISP de Paris, les personnels constatent quotidiennement les conséquences de cette dégradation sécuritaire.

Il n'est plus acceptable de demander aux agents de faire toujours plus avec toujours moins de moyens, alors même que les technologies utilisées par les réseaux criminels évoluent rapidement.

L'ADMINISTRATION DOIT PRENDRE UNE LONGUEUR D'AVANCE

FO Justice considère que la réponse ne peut plus se limiter à constater les survols, récupérer les colis ou effectuer des signalements après chaque incident.

Nous devons désormais passer d'une logique essentiellement réactive à une véritable stratégie préventive et opérationnelle de lutte anti-drone.

FO Justice demande donc à la DISP de Paris de renforcer sans délai son dispositif, notamment par :

- La mise en place d'une véritable capacité anti-drone, avec des moyens techniques adaptés permettant la détection, l'identification et, lorsque le cadre légal le permet, la neutralisation des appareils ;
- **La pose de filets anti-drones sur les secteurs les plus exposés**, notamment les cours de promenade, zones sensibles et points particulièrement vulnérables ;
- **La création ou le renforcement de brigades anti-drones dédiées**, disposant de moyens humains, techniques et matériels adaptés ;
- Le renforcement de la coopération avec les forces de sécurité intérieure afin d'améliorer la détection et l'interpellation des télépilotes, ainsi que la réponse judiciaire apportée à ces survols ;
- L'identification et la sécurisation des zones particulièrement vulnérables autour des établissements ;
- L'amélioration des dispositifs de vidéosurveillance et d'éclairage des périmètres ;
- La mise en place de procédures opérationnelles claires permettant aux personnels de réagir rapidement lors de la détection d'un drone ;
- La formation et la sensibilisation des personnels afin que chacun puisse identifier une situation de menace et appliquer les consignes adaptées ;
- Une remontée et une analyse systématiques des incidents permettant d'identifier les modes opératoires, les horaires, les secteurs sensibles et les établissements particulièrement ciblés.

Monsieur le Directeur Interrégional, **FO Justice** souhaite attirer particulièrement votre attention sur un point : **le drone n'est pas une menace virtuelle.**

Aujourd'hui, il peut transporter un téléphone.

Demain, il pourrait transporter une arme, un dispositif incendiaire ou tout autre matériel susceptible de provoquer un événement majeur.

Il peut également être utilisé pour repérer les mouvements des personnels, observer les infrastructures, identifier des vulnérabilités ou préparer une action coordonnée.

Attendre qu'un drame survienne pour renforcer les dispositifs serait une faute stratégique.

Les personnels pénitentiaires ont déjà payé un lourd tribut dans l'exercice de leurs missions. Après le drame d'Incarville, l'administration ne peut ignorer aucune évolution susceptible de remettre en cause la sécurité de ses agents et de ses établissements.

FO Justice estime donc qu'une **doctrine interrégionale de lutte contre la menace drone** doit être définie et déployée rapidement sur l'ensemble de la DISP de Paris.

LES PERSONNELS DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS

Notre organisation syndicale rappelle que la sécurité des établissements pénitentiaires repose avant tout sur les femmes et les hommes qui y travaillent.

Mais leur professionnalisme ne peut pas tout compenser.

On ne peut pas demander aux personnels pénitentiaires de lutter contre des réseaux criminels équipés de technologies modernes avec des moyens datant d'un autre temps.

La sécurité pénitentiaire doit évoluer avec la menace.

FO Justice demande donc l'ouverture d'un **échange institutionnel spécifique avec la DISP de Paris** afin d'établir un état des lieux précis de la menace drone, de présenter les moyens actuellement disponibles et d'arrêter un plan d'action concret pour chacun des établissements concernés.

Notre organisation sera particulièrement attentive aux suites qui seront données à cette demande.

La menace évolue.

Les trafiquants s'adaptent.

L'administration doit anticiper.

FO Justice restera pleinement mobilisée pour que la sécurité des établissements, la protection des personnels et la lutte contre les réseaux criminels ne soient jamais reléguées au second plan.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Interrégional, l'expression de notre considération distinguée.

FO Justice – le 12 Août 2026

